



## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 8 AVRIL 2024 À 20 H EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE**

### **SONT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Janie Tremblay, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller  
Denis Bernier, conseiller  
Robert Groulx, conseiller

### **SONT ABSENTS :**

M<sup>me</sup> Chantal Riopel, conseillère  
M. Alexis Nantel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

### **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Claude Crépeau, directeur général  
Me Louis-André Garceau, greffier  
M<sup>me</sup> Véronique Goyette, directrice du Service des  
communications et adjointe à la direction  
générale

### **LA SÉANCE EST OUVERTE**

#### **1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

#### **2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **2.1 2024-04-124 ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024 – ADOPTION**

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Janie Tremblay**

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.**

#### **1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

#### **2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 8 avril 2024 – Adoption

#### **3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2024 – Adoption

#### **4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

## **5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 5.1 Rapport concernant l'émission des permis de construction pour le mois de mars 2024
- 5.2 Procès-verbal de correction de la résolution 2024-01-020 et du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024
- 5.3 Certificat – Procédure d'enregistrement – Règlement 2218-1-2024 modifiant le règlement 2218-2023 lequel décrète des travaux d'agrandissement de la Centrale d'eau potable Robert-Boucher et de rénovation de son système de ventilation ainsi qu'un emprunt de 3 273 300 \$ à ces fins
- 5.4 Certificat – Procédure d'enregistrement – Règlement 2228-1-2024 modifiant le règlement 2228-2023 lequel décrète des travaux d'agrandissement et d'amélioration du garage municipal ainsi qu'un emprunt de 5 028 000 \$ à ces fins afin d'y majorer le montant de l'emprunt
- 5.5 Certificat – Procédure d'enregistrement – Règlement 2242-2024 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un lien multifonctionnel hors chaussée reliant les rues Marie-Curie et du Juge-Guibault ainsi qu'un emprunt de 1 141 500 \$ à ces fins
- 5.6 Certificat – Procédure d'enregistrement – Règlement 2244-2024 décrétant des travaux pour l'installation de feux de circulation à l'intersection des rues Flavie-Poirier et de la Petite-Noraie, pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle ainsi qu'un emprunt de 427 500 \$ à ces fins

## **6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 6.1 Demande de dérogations mineures au 360 et 380, rue Flavie-Poirier – Recommandation 06 CCU 24
- 6.2 Demande de dérogation mineure au 71, rue Bernard – Recommandation 09 CCU 24
- 6.3 Approbation – Demande de lotissement CISSSL – Lots créés 6 541 740 et 6 541 741 – Contribution pour fins de parcs et espaces verts
- 6.4 Demande de certificat d'autorisation d'affichage (PIIA) – 495, rue de la Visitation (lot 4 560 930) – Recommandation 10 CCU 24
- 6.5 Demande de certificat d'autorisation d'affichage (PIIA) – 497, rue de la Visitation (lot 4 560 930) – Recommandation 11 CCU 24

## **7.0 AFFAIRES COURANTES**

### **7.1 ADMINISTRATION**

- 7.1.1 Approbation – Rapport des dépenses – Période du 7 mars 2024 au 3 avril 2024
- 7.1.2 Approbation – Acte de cession de lot 6 366 908 – Sentier multifonctionnel entre la rue Roméo-Gaudreault et le chemin du Golf Est

- 7.1.3 Approbation – Modification à l’entente pour l’exécution de travaux d’infrastructures pour la construction d’une future rue
- 7.1.4 Approbation – Transferts budgétaires – Premier trimestre 2024
- 7.1.5 Reddition de comptes – Programme d’aide à la voirie locale 2023 – Aide financière de 25 000 \$ – Réfection des passages piétonniers entre les rues du Curé-M.-Neyron, Jeanne-Sauvé et Clarence-Gagnon

## **7.2 PRÉVENTION DES INCENDIES**

- 7.2.1 Employé matricule no 33 – Fin du lien d’emploi
- 7.2.2 Approbation – Lettre d’entente numéro 11 entre la Ville et le Syndicat canadien de la Fonction publique section locale 7182

## **7.3 TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

- 7.3.1 Autorisation – Octroi de contrat – Construction d’infrastructures pour une nouvelle rue afin de relier les boulevards L’Assomption Ouest et des Mésanges (AOP2024-02)
- 7.3.2 Approbation – Liste des projets prioritaires 2024-2025-2026 – Amélioration et entretien des infrastructures – Voirie locale
- 7.3.3 Approbation – Liste des projets prioritaires 2024-2025-2026 – Amélioration et entretien des bâtiments
- 7.3.4 Approbation – Octroi de contrat pour la réalisation d’un aménagement paysager sur la rue Sainte-Adèle
- 7.3.5 Déficit du financement fédéral de l’infrastructure par rapport à la croissance démographique
- 7.3.6 Octroi conditionnel – Contrat AOP2023-09 – Restauration de la Maison Antoine-Lacombe
- 7.3.7 Approbation – Modification accessoire – Mandat d’ingénierie générale
- 7.3.8 Programme d’aide à la voirie locale 2024 – Demande d’aide financière – Réfection du pavage chemin du Golf Ouest

## **7.4 LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ**

- 7.4.1 Approbation – Adhésion à l’Association des camps du Québec – Certification année 2024
- 7.4.2 Autorisation de subvention et paiement de facture – Association de hockey mineur Joliette-Crabtree – Inscriptions saison 2023-2024
- 7.4.3 Programme de soutien à l’élite sportive et culturelle – Attributions des bourses pour l’année 2023

## **7.5 REQUÊTES**

- 7.5.1 Appui financier – Groupe Scouts de Saint-Charles-Borromée
- 7.5.2 Demande de soutien financier – La Soupière
- 7.5.3 Appui et sensibilisation de la population charloise – Transplant Québec – Semaine du don d’organes et de tissus
- 7.5.4 Autorisation – Tenue d’une marche de sensibilisation à l’autisme
- 7.5.5 Partenariat – Gala Excelsiors 2024 – Chambre de commerce du Grand Joliette

## **8.0 RÉGLEMENTATION**

### **8.1 PREMIER PROJET – ADOPTION**

### **8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

### **8.3 SECOND PROJET – ADOPTION**

### **8.4 RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION**

- 8.4.1 Règlement 2246-2024 – Décrétant des dépenses en immobilisations relatives à la réfection de bâtiments municipaux et leurs dépendances ainsi qu’un emprunt de 671 000 \$ à ces fins – Adoption

*L’objet de ce règlement est de décréter l’autorisation de faire des dépenses en immobilisations par la réalisation de travaux relatifs à la réfection de certains bâtiments municipaux suite à l’adoption de la liste des projets qui seront priorisés pour 2024-2025 ainsi qu’un emprunt des sommes nécessaires à cette fin.*

- 8.4.2 Règlement 2247-2024 – Décrétant des dépenses en immobilisations relatives au réseau routier ainsi qu’un emprunt de 1 984 000 \$ à ces fins – Adoption

*L’objet de ce règlement est de décréter l’autorisation de faire des dépenses en immobilisations par la réalisation de travaux d’amélioration du réseau routier suite à l’adoption de la liste des projets qui seront priorisés pour 2024-2025-2026 ainsi qu’un emprunt des sommes nécessaires à cette fin.*

## **9.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

## **10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

### **3.1**

2024-04-125

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2024 – ADOPTION**

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2024 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de celle-ci, dispensant ainsi le greffier d'en faire lecture.

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2024, tel qu'il a été rédigé, et le faire signer par le greffier et le maire ou par le membre du conseil qui présidait celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Deux citoyens sont présents pour la période de questions.

#### **5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 5.1 Rapport concernant l'émission des permis de construction pour le mois de mars 2024
- 5.2 Procès-verbal de correction de la résolution 2024-01-020 et du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024
- 5.3 Certificat – Procédure d'enregistrement – Règlement 2218-1-2024 modifiant le règlement 2218-2023 lequel décrète des travaux d'agrandissement de la Centrale d'eau potable Robert-Boucher et de rénovation de son système de ventilation ainsi qu'un emprunt de 3 273 300 \$ à ces fins
- 5.4 Certificat – Procédure d'enregistrement – Règlement 2228-1-2024 modifiant le règlement 2228-2023 lequel décrète des travaux d'agrandissement et d'amélioration du garage municipal ainsi qu'un emprunt de 5 028 000 \$ à ces fins afin d'y majorer le montant de l'emprunt
- 5.5 Certificat – Procédure d'enregistrement – Règlement 2242-2024 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un lien multifonctionnel hors chaussée reliant les rues Marie-Curie et du Juge-Guibault ainsi qu'un emprunt de 1 141 500 \$ à ces fins
- 5.6 Certificat – Procédure d'enregistrement – Règlement 2244-2024 décrétant des travaux pour l'installation de feux de circulation à l'intersection des rues Flavie-Poirier et de la Petite-Noraie, pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle ainsi qu'un emprunt de 427 500 \$ à ces fins

#### **6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**6.1**  
2024-04-126

##### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AU 360 ET 380, RUE FLAVIE-POIRIER – RECOMMANDATION 06 CCU 24**

**ATTENDU** la demande de dérogations mineures présentée et étudiée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 26 février 2024, concernant le 360 et 380, rue Flavie-Poirier tel qu'en fait foi la recommandation **06 CCU 24**;

**ATTENDU** que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

**ATTENDU** l'avis public préalable de 15 jours, en date du 14 mars 2024, publié sur le site Internet de la Ville conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**Sur la proposition de Denis Bernier**  
**Appuyée par Janie Tremblay**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCEPTER** la demande de dérogations mineures suivante :

Demande présentée par la société « 9206-6952 Québec inc. », ayant comme représentant M. Gautier Lutz, laquelle a pour objet de diminuer de 2,96 mètres la marge de recul latérale prescrite de 4,5 mètres pour la construction d'un immeuble d'habitation multifamiliale au 380, rue Flavie-Poirier (lot 6 579 456) et de diminuer de 2,98 mètres la marge de recul latérale prescrite de 4,5 mètres pour la construction d'un immeuble d'habitation multifamiliale au 360, rue Flavie-Poirier (lot 6 579 459) dans le but de permettre l'aménagement d'un passage piétonnier entre ces deux immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**6.2**  
2024-04-127

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 71, RUE BERNARD –  
RECOMMANDATION 09 CCU 24**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure présentée et étudiée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 26 février 2024, concernant le 71, rue Bernard tel qu'en fait foi la recommandation **09 CCU 24**;

**ATTENDU** que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

**ATTENDU** l'avis public préalable de 15 jours, en date du 14 mars 2024, publié sur le site Internet de la Ville conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**Sur la proposition de Denis Bernier**  
**Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure suivante :

Demande présentée par la société « Maison d'hébergement Roland-Gauvreau », ayant comme représentante Mme Josianne Désaulniers Mainguy, laquelle a pour objet de diminuer de sept (7) cases de stationnement le nombre minimal prescrit de neuf (9) dans le cadre de l'aménagement de deux (2) chambres supplémentaires au 71, rue Bernard (lot 2 901 889) que cette dérogation soit valide tant qu'il n'y aura pas de changement d'usage et que le type de clientèle desservie demeurera le même.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### 6.3

2024-04-128

#### **APPROBATION – DEMANDE DE LOTISSEMENT CISSSL – LOTS CRÉÉS 6 541 740 ET 6 541 741 – CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS ET ESPACES VERTS**

**ATTENDU** la demande de lotissement déposée par M. Jonathan Bouchard, arpenteur-géomètre, pour le compte du CISSSL et de la société « Garderie Les Petits Fouineurs inc. » afin de créer les lots 6 541 740 et 6 541 741 à même les lots 4 560 602 et 5 960 073;

**ATTENDU** que cette demande de lotissement est liée au projet de construction d'un bâtiment qui sera ajouté à celui de la garderie;

**ATTENDU** que la contribution de 10 % en superficie représente 25 122,84 m<sup>2</sup> et qu'il n'est pas opportun de demander au CISSSL de céder immédiatement la totalité de cette dernière, mais plutôt créer une banque pour cessions futures qui sera réduite lors des projets à venir de cet organisme;

**ATTENDU** que la Ville veut profiter de cette demande de lotissement pour demander au CISSSL de lui céder à titre de contribution de 10 % en superficie un terrain de 2 275 m<sup>2</sup> qui servira à aménager un sentier multifonctionnel reliant les rues Marie-Curie et du Juge-Guibault ainsi que le lot 5 242 539 situé au sud-ouest de l'intersection du boulevard Saint-Anne et de la rue Marie-Curie de 3 599,2 m<sup>2</sup>, ce dernier étant contigu au terrain de la Ville sur lequel est construite une station de pompage;

**ATTENDU** que les lots projetés sont conformes au règlement de lotissement 2208-2022 et que les lots originaires découlent de la rénovation cadastrale et n'ont pas fait l'objet d'une contribution pour fins de parcs et espaces verts antérieurement;

**ATTENDU** la recommandation faite par l'administration en regard de la superficie de terrain qui pourrait être cédée à la Ville tel que plus amplement détaillée au sommaire décisionnel UAT-24-04;

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la demande de lotissement déposée par le CISSSL et la société « Garderie Les Petits Fouineurs inc. » afin de créer les lots 6 541 740 et 6 541 741 à même les lots existants (4 560 602 et 5 960 073) pour permettre la construction d'un deuxième bâtiment pour la garderie à condition que soit cédée à la Ville une superficie de 2 275 m<sup>2</sup> à titre de contribution pour fins de parcs et espaces verts, laquelle superficie servira à aménager un sentier multifonctionnel reliant les rues Marie-Curie et du Juge-Guibault ainsi que le lot 5 242 639 d'une superficie de 3 599,2 m<sup>2</sup> et de créer une banque pour cession éventuelle de 19 248,64 m<sup>2</sup> en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### 6.4

2024-04-129

#### **DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE (PIIA) – 495, RUE DE LA VISITATION (LOT 4 560 930) – RECOMMANDATION 10 CCU 24**

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**10 CCU 24**), faite lors de la réunion du 27 mars 2024, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation (affichage commercial) en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) pour l'immeuble situé au 495, rue de la Visitation;

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCEPTER** les travaux d'affichage au numéro 495, rue de la Visitation (lot numéro 4 560 930) présentés par la Société « Le Sabatini inc. », conformément à l'esquisse déposée par Mme Anaicka Sabatini André (**10 CCU 24**) afin d'y annoncer un nouveau restaurant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**6.5**  
2024-04-130

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE (PIIA) – 497, RUE DE LA VISITATION (LOT 4 560 930) – RECOMMANDATION 11 CCU 24**

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**11 CCU 24**), faite lors de la réunion du 27 mars 2024, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation (affichage commercial) en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) concernant l'immeuble situé au 497, rue de la Visitation;

**Sur la proposition de Denis Bernier**  
**Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCEPTER** les travaux d'affichage au numéro 497, rue de la Visitation (lot numéro 4 560 930) présentés par la Société « Aux Diamants Roses S.E.N.C. », conformément à l'esquisse déposée par Mme Fanny Lessard, à la condition que le numéro civique soit apposé dans la fenêtre au-dessus de la porte à l'instar du local 497 A (**11 CCU 24**), ces travaux concernent l'affichage de ce commerce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.0**

**AFFAIRES COURANTES**

**7.1**

**ADMINISTRATION**

**7.1.1**  
2024-04-131

**APPROBATION – RAPPORT DES DÉPENSES – PÉRIODE DU 7 MARS 2024 AU 3 AVRIL 2024**

**ATTENDU** que le directeur général, en vertu du *Règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire*, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition de Janie Tremblay**  
**Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** les paiements effectués mentionnés dans les listes annexées à la présente résolution pour la période du 7 mars 2024 au 3 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.1.2**  
2024-04-132

**APPROBATION – ACTE DE CESSION LOT 6 366 908 – SENTIER MULTIFONCTIONNEL ENTRE LA RUE ROMÉO-GAUDREAU ET LE CHEMIN DU GOLF EST**



**ATTENDU** le sommaire décisionnel AJG-24-07 préparé par Me Louis-André Garceau, greffier et directeur du Service des affaires juridiques et du greffe, concernant la cession à la Ville du lot 6 366 908 sur lequel est construit une partie du sentier multifonctionnel reliant la rue Roméo-Gaudreault et le chemin du Golf Est;

**ATTENDU** que cette cession découle d'une entente intervenue entre la Ville et Construction Bernard Bordeleau inc. (CBB) pour l'exécution de travaux municipaux lors de la construction de l'immeuble sis au 125, rue Roméo-Gaudreault;

**ATTENDU** le projet d'acte de cession préparé par Me Marie-Josée Manègre, notaire, est conforme à l'entente conclue entre les parties;

**Sur la proposition de Denis Bernier**  
**Appuyée par Janie Tremblay**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le projet d'acte préparé par Me Marie-Josée Manègre, notaire, concernant la cession à la Ville par Construction Bernard Bordeleau inc. du lot 6 366 908 conformément à l'entente intervenue entre les parties, ce lot constituant une partie du sentier multifonctionnel entre la rue Roméo-Gaudreault et le chemin du Golf Est et autoriser monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville cet acte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.3  
2024-04-133

**APPROBATION – MODIFICATION À L'ENTENTE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE FUTURE RUE**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel AJG-24-08 préparé par Me Louis-André Garceau, greffier et directeur du Service des affaires juridiques et du greffe, concernant une modification à l'entente intervenue entre la Ville et 9432-9877 Québec inc. pour la construction d'une future rue située dans le projet Carré Saint-Charles;

**ATTENDU** que cette entente prévoit que les travaux pour la pose de la deuxième couche de pavage doivent être réalisés au plus tard 12 mois à compter de la date d'acceptation provisoire des travaux de première étape;

**ATTENDU** que l'acceptation provisoire des travaux de première étape est imminente;

**ATTENDU** que la construction des immeubles ayant façade sur cette nouvelle rue débutera bientôt et impliquera beaucoup de va-et-vient de camions notamment pour la livraison des matériaux;

**ATTENDU** que le promoteur demande à la Ville la permission de reporter la date limite pour la pose de la deuxième couche de pavage afin d'éviter qu'elle soit endommagée prématurément;

**ATTENDU** que l'administration est favorable à cette demande;

**Sur la proposition de Denis Bernier**  
**Appuyée par Janie Tremblay**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** une modification à l'entente intervenue entre la Ville et 9432-9877 Québec inc. afin de reporter de 12 mois (24 mois au total) à compter de la date

d'acceptation provisoire des travaux de première étape la pose de la deuxième couche de pavage de la nouvelle rue située dans le Carré Saint-Charles reliant la rue Flavie-Poirier au boulevard L'Assomption Ouest afin d'éviter que celle-ci soit endommagée prématurément lors de la construction des immeubles ayant front sur cette nouvelle rue et autoriser le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville tous les documents utiles à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.4  
2024-04-134

#### **APPROBATION – TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – PREMIER TRIMESTRE 2024**

**ATTENDU** les tableaux intitulés « Postes faisant l'objet d'un ajustement à la baisse » et « Postes faisant l'objet d'un ajustement à la hausse » datés du 27 mars 2024 préparés par M. Yannick Roy, trésorier, en regard du suivi budgétaire pour le premier trimestre de l'année 2024;

**ATTENDU** que des transferts budgétaires sont requis en conséquence afin de refléter l'état des dépenses encourues ou à venir;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Janie Tremblay**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** les transferts budgétaires figurant aux tableaux intitulés « Postes faisant l'objet d'un ajustement à la baisse » et « Postes faisant l'objet d'un ajustement à la hausse » datés du 27 mars 2024 préparés par M. Yannick Roy, trésorier, en regard du suivi budgétaire pour le premier trimestre de l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.5  
2024-04-135

#### **REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2023 – AIDE FINANCIÈRE DE 25 000 \$ – RÉFECTION DES PASSAGES PIÉTONNIERS ENTRE LES RUES DU CURÉ-M.-NEYRON, JEANNE-SAUVÉ ET CLARENCE-GAGNON**

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Charles-Borromée a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU** que les travaux ont été réalisés dans l'année civile en cours de laquelle le ministre les a autorisés soit la réfection des passages piétonniers entre les rues du Curé-M.-Neyron, Jeanne-Sauvé et Clarence-Gagnon suivant le contrat accordé par le conseil tel qu'en fait foi la résolution 2023-10-338;

**ATTENDU** que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL et que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU** que la transmission de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU** que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Janie Tremblay**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** les dépenses d'un montant de 43 707 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321 (projet de réfection des passages piétonniers entre les rues du Curé-M.-Neyron, Jeanne-Sauvé et Clarence-Gagnon), dans le cadre du PAVL, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'un cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **7.2**

### **PRÉVENTION DES INCENDIES**

#### **7.2.1**

2024-04-136

#### **EMPLOYÉ MATRICULE NO 33 – FIN DU LIEN D'EMPLOI**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel préparé par l'administration recommandant de mettre fin au lien d'emploi de l'employé matricule no 33 pour les motifs plus amplement détaillés audit sommaire;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**METTRE** fin au lien d'emploi entre l'employé matricule no 33 et la Ville de Saint-Charles-Borromée avec effet à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **7.2.2**

2024-04-137

#### **APPROBATION – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 11 ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE SECTION LOCALE 7182**

**ATTENDU** qu'une lettre d'entente doit intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 7182, afin de convenir des modalités d'application de chacune des conventions collectives pour un employé visé par les deux conventions collectives actuellement en vigueur;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le projet de lettre d'entente numéro 11 à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 7182, laquelle a pour objet de convenir des modalités d'application de chacune des conventions collectives actuellement en vigueur pour un employé en particulier (double emploi).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### 7.3

#### TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

##### 7.3.1

2024-04-138

#### **AUTORISATION – OCTROI DE CONTRAT – CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES POUR UNE NOUVELLE RUE AFIN DE RELIER LES BOULEVARDS L'ASSOMPTION OUEST ET DES MÉSANGES (AOP2024-02)**

**ATTENDU** qu'un processus d'appel d'offres public (AOP2024-02) a été enclenché via le service gouvernemental SEAO relativement à l'octroi de contrat concernant la construction d'infrastructures pour une nouvelle rue afin de relier les boulevards L'Assomption Ouest et des Mésanges;

**ATTENDU** que six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le vendredi 22 mars 2024;

**ATTENDU** le sommaire décisionnel TPG-24-22 préparé par M. Jonathan Marion, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et génie, lequel comprend notamment une recommandation quant à l'octroi de ce contrat;

**ATTENDU** que le règlement d'emprunt 2226-2023 devra faire l'objet d'une modification afin de pourvoir au coût total du projet;

**Sur la proposition de Denis Bernier**

**Appuyée par Janie Tremblay**

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** à Généreux Construction inc. le contrat de construction d'infrastructures pour une nouvelle rue afin de relier les boulevards L'Assomption Ouest et des Mésanges (AOP2024-02) que pour les items 1.0, 2.1 à 2.3, 2.7, 2.8 et 3.0 du bordereau de soumission au montant de 3 288 578,54 \$, taxes incluses, cette firme ayant déposé la plus basse soumission conforme aux documents contractuels et que cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt 2226-2023; et

**D'OCTROYER** à Généreux Construction inc. la partie du contrat relative aux items 2.5 et 2.6 du bordereau de soumission formant un montant de 899 378,14 \$ (taxes incluses) conditionnellement à ce que le règlement d'emprunt 2226-2023 soit amendé pour y augmenter les crédits afin de pourvoir au coût total du projet lequel règlement amendé devra recevoir toutes les approbations requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

##### 7.3.2

2024-04-139

#### **APPROBATION – LISTE DES PROJETS PRIORITAIRES 2024-2025-2026 – AMÉLIORATION ET ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES – VOIRIE LOCALE**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel TPG-24-17 préparé par M. Emmanuel Dion, directeur adjoint au Service des travaux publics et génie, concernant la planification des projets pour le volet voirie municipale qui seront réalisés pour les années 2024-2025-2026 inscrits au Programme triennal d'immobilisations en vigueur;

**ATTENDU** que le conseil a décidé d'enclencher le processus d'adoption d'un règlement parapluie (2247-2024) pour financer ce type d'investissements puisque celui-ci offre plus de flexibilité qu'un règlement d'emprunt traditionnel;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'approuver la liste des projets prioritaires proposée par l'administration;

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la liste des projets prioritaires pour 2024-2025-2026 concernant l'entretien et l'amélioration des infrastructures (voirie locale) lesquels seront financés par le biais du règlement parapluie 2247-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.3.3**  
2024-04-140

**APPROBATION – LISTE DES PROJETS PRIORITAIRES 2024-2025-2026 –  
AMÉLIORATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel TPG-24-18 préparé par M. Emmanuel Dion, directeur adjoint au Service des travaux publics et génie, concernant la planification des projets pour le volet amélioration et entretien des bâtiments qui seront réalisés pour les années 2024-2025 inscrits au Programme triennal d'immobilisations en vigueur;

**ATTENDU** que le conseil a décidé d'enclencher le processus d'adoption d'un règlement parapluie (2247-2024) pour financer ce type d'investissements puisque celui-ci offre plus de flexibilité qu'un règlement d'emprunt traditionnel;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'approuver la liste des projets prioritaires proposée par l'administration;

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la liste des projets prioritaires pour 2024-2025 concernant l'entretien et l'amélioration des infrastructures (voirie locale) lesquels seront financés par le biais du règlement parapluie 2247-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.3.4**  
2024-04-141

**APPROBATION – OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UN  
AMÉNAGEMENT PAYSAGER SUR LA RUE SAINTE-ADÈLE**

**ATTENDU** que la Ville a procédé à la réalisation de travaux d'aménagement des fossés drainants (noues) à l'intersection des rues de la Visitation et Sainte-Adèle à l'automne 2022;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de finaliser ces travaux suivant la recommandation faite au sommaire décisionnel DG-24-14;

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'octroi d'un contrat à la firme Multi-Paysages au montant de 32 260,27 \$ (taxes en sus) pour la réalisation de travaux d'aménagement paysager dans le but de compléter le projet de fossés drainants (noues végétalisées) à l'intersection des rues de la Visitation et Sainte-Adèle réalisés à l'automne 2022; et

**FINANCER** la totalité de cette dépense à même une affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.5  
2024-04-142

### **DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE**

**ATTENDU** que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

**ATTENDU** que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

**ATTENDU** que, selon les estimations de la Fédération canadienne des Municipalités, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

**ATTENDU** que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

**ATTENDU** que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructures qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

**ATTENDU** que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

**ATTENDU** que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

**ATTENDU** que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Janie Tremblay**

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada

demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructures;

**QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructures qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

**QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

**QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme; et

**QUE** la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.6  
2024-04-143

#### **OCTROI CONDITIONNEL – CONTRAT AOP2023-09 – RESTAURATION DE LA MAISON ANTOINE-LACOMBE**

**ATTENDU** que la Ville a procédé à un appel d'offres public (AOP2023-09) via le système gouvernemental SEAO pour l'octroi d'un contrat pour la restauration de la Maison Antoine-Lacombe;

**ATTENDU** que la Ville a reçu une aide financière de 286 400 \$ du ministère de la Culture et des Communications;

**ATTENDU** la soumission reçue et ouverte publiquement le 18 octobre 2023;

**ATTENDU** que la Ville n'a pas reçu l'autorisation du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour octroyer ce contrat;

**ATTENDU** le sommaire décisionnel TPG-24-23 préparé par M. Jonathan Marion, directeur au Service des travaux publics et génie, comprenant notamment une recommandation pour l'octroi de ce contrat;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** à Construction Hébert & Hébert inc. le contrat AOP2023-09 pour la restauration de la Maison Antoine-Lacombe, cette firme ayant déposé une soumission conforme aux documents contractuels au montant de 514 000 \$ (taxes en sus) conditionnellement à ce que la Ville obtienne toutes les autorisations requises pour l'octroi de ce contrat de la part du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.7  
2024-04-144

**APPROBATION – MODIFICATION ACCESSOIRE – MANDAT D'INGÉNIERIE GÉNÉRALE**

**ATTENDU** que le conseil a octroyé à la firme Les Services EXP un mandat d'ingénierie générale (base de taux horaires) tel qu'en fait foi la résolution 2021-04-077;

**ATTENDU** que ce mandat permet de répondre à des besoins spécifiques en matière de génie civil;

**ATTENDU** que le budget disponible pour ce mandat est de 80 000 \$ (taxes en sus) et qu'il reste actuellement un solde de 35 000 \$ (taxes en sus);

**ATTENDU** la demande de modification accessoire présentée par la firme Les Services EXP afin que soient indexés les taux horaires du présent mandat et la recommandation faite par M. Jonathan Marion, directeur du Service des travaux publics et génie, contenue au sommaire décisionnel TPG-24-21;

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** une modification accessoire au mandat octroyé à la firme Les services EXP pour des services professionnels en génie civil en majorant les taux horaires de 15 % tout en laissant le budget initial au même montant (solde de 35 000 \$/taxes en sus) et que ce mandat prenne fin le 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.8  
2024-04-145

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2024 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RÉFECTION DU PAVAGE CHEMIN DU GOLF OUEST**

**ATTENDU** que la Ville peut déposer une demande pour obtenir une aide financière de 25 000 \$ pour réaliser un projet d'amélioration des infrastructures dans le cadre du Programme d'aide de voirie locale (PAVL) – Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale;

**ATTENDU** le sommaire décisionnel TPG-24-24 préparé par M. Jonathan Marion, directeur du Service des travaux publics et génie, recommandant au conseil de soumettre le projet de réfection du pavage du chemin du Golf Ouest entre la rue de la Visitation et la rue du Juge-Guibault;

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** M. Jonathan Marion, directeur du Service des travaux publics et génie, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide de voirie locale (PAVL) – Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale pour le projet de réfection du pavage du chemin du Golf Ouest entre la rue de la Visitation et la rue du Juge-Guibault; et

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à M. François Saint-Louis, député de la circonscription de Joliette.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **7.4 LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ**

##### **7.4.1** 2024-04-146

#### **APPROBATION – ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC – CERTIFICATION ANNÉE 2024**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel LPC-24-09 préparé par Mme Véronique Houle, coordonnatrice au Service du loisir, parcs et communauté, concernant les avantages (formations, des outils de travail, des balises précises en matière d'organisation de camp de jour, etc.) pour la Ville de faire partie de l'Association des camps du Québec;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault**  
**Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** l'adhésion de la Ville à l'Association des camps du Québec pour l'année 2024 afin que celle-ci obtienne sa certification au montant de 532,33 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

##### **7.4.2** 2024-04-147

#### **AUTORISATION DE SUBVENTION ET PAIEMENT DE FACTURE – ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR JOLIETTE-CRABTREE – INSCRIPTIONS SAISON 2023-2024**

**ATTENDU** les frais d'inscriptions et frais de glace pour la saison hivernale 2023-2024 établis par l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree, de même que le montant de la subvention municipale à être octroyée à cette fin par le biais du Programme d'incitation à la pratique d'activités sportives et culturelles (PR35-2020);

**ATTENDU** la facture datée du 22 février 2024 transmise par l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree concernant le total des inscriptions pour la saison hivernale 2023-2024;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault**  
**Appuyée par Janie Tremblay**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le paiement d'une somme de 35 482,50 \$ à l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree pour le total des inscriptions de la saison hivernale 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

##### **7.4.3** 2024-04-148

#### **PROGRAMME DE SOUTIEN DE L'ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE – ATTRIBUTIONS DES BOURSES POUR L'ANNÉE 2023**

**ATTENDU** les demandes déposées dans le cadre du Programme de soutien de l'élite sportive et culturelle (PR34-2020) pour l'année 2023;

**ATTENDU** la recommandation globale du Comité loisirs et culture faite à cet égard;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Janie Tremblay**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**VERSER** un montant total de 6 750 \$ réparti en différentes bourses pour 14 récipiendaires afin d'appuyer leurs efforts, leurs succès et persévérance au niveau de différentes disciplines sportives suivant la recommandation 06 CL 24 du Comité loisirs et culture faite lors de leur rencontre tenue le 26 février 2024; et

**PROCÉDER** à la remise de ces bourses lors de la soirée des bénévoles qui se tiendra le 18 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5

**REQUÊTES**

7.5.1

2024-04-149

**APPUI FINANCIER – GROUPE SCOUTS DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE**

**ATTENDU** la demande d'appui financier transmise par le Groupe Scouts de Saint-Charles-Borromée pour les années 2019-2020 et 2021-2022;

**ATTENDU** l'analyse de cette demande et le sommaire décisionnel DG-24-13 préparé par Me David Cousineau, directeur général adjoint;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Janie Tremblay**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le versement d'une aide financière de 1 320 \$ pour l'année 2019-2020 au Groupe Scouts de Saint-Charles-Borromée et de ne pas donner suite à la demande pour l'année 2021-2022 puisque les participants charlois avaient accès directement à l'aide financière de la Ville via la plate-forme CIVIS (Programme PR35-2020 – Programme d'incitation à la pratique d'activités sportives et culturelles).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.2

2024-04-150

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – LA SOUPIÈRE**

**ATTENDU** la réception d'une correspondance datée du 7 février 2024 de Mme Nathalie Loyer, directrice générale de La Soupière, requérant un soutien financier de la part de la Ville, afin de leur permettre de déployer un programme de ramassage/récupération quotidien des surplus alimentaires en institution sur le territoire de la Ville;

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme et lui témoigner son support dans le déploiement de son projet;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Janie Tremblay**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**VERSER** la somme de 675 \$ à La Soupière à titre de soutien financier quant au déploiement d'un programme de ramassage/récupération quotidien des surplus alimentaires en institution sur le territoire pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.5.3**  
2024-04-151

**APPUI ET SENSIBILISATION DE LA POPULATION CHARLOISE – TRANSPLANT QUÉBEC – SEMAINE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS**

**ATTENDU** la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 21 au 27 avril 2024;

**ATTENDU** que la Ville souhaite témoigner son appui à la tenue de cet événement, aux objectifs humanitaires et contribuer à sensibiliser la population charloise à l'importance d'effectuer un choix éclairé quant au consentement ou non au don d'organes et de tissus en cas de décès et quant à l'importance de communiquer et d'officialiser ce consentement ou non-consentement;

**Sur la proposition de Janie Tremblay**  
**Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU :**

**DE SOULIGNER** la Semaine nationale du don d'organes et de tissus en faisant flotter, sur le 3<sup>e</sup> mât devant l'hôtel de ville, le drapeau à l'effigie du ruban vert, du 21 au 27 avril prochain; et

**D'ENJOINDRE** le Service des communications de la Ville à procéder à la diffusion de la trousse d'outils rendue disponible par Transplant Québec afin de sensibiliser la population charloise au don d'organes et de tissus et d'organiser la levée du drapeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.5.4**  
2024-04-152

**AUTORISATION – TENUE D'UNE MARCHÉ DE SENSIBILISATION À L'AUTISME**

**ATTENDU** la demande reçue par M. Xavier Beaudry-Maisonnette, directeur d'établissement de l'école de l'Espace- Jeunesse, afin de fermer temporairement une partie du boulevard des Mésanges afin que soit tenue une marche de sensibilisation à l'autisme en partenariat avec la SARL (Société de l'autisme, région de Lanaudière) le 19 avril prochain entre 10 h et 11 h 30;

**ATTENDU** l'analyse de cette demande et les recommandations faites par l'administration;

**Sur la proposition de Robert Groulx**  
**Appuyée par Janie Tremblay**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la tenue d'une marche de sensibilisation à l'autisme en partenariat avec la SARL (Société de l'autisme, région de Lanaudière) le 19 avril prochain entre 10 h et 11 h 30 en permettant l'utilisation d'une partie du boulevard des Mésanges suivant les consignes de sécurité émises par la direction générale vu le déroulement du chantier de la Maison des aînés à proximité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.5  
2024-04-153

#### **PARTENARIAT – GALA EXCELSIORS 2024 – CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND JOLIETTE**

**ATTENDU** que la Chambre de commerce du Grand Joliette sollicite un partenariat avec la Ville de Saint-Charles-Borromée dans le cadre de la tenue du Gala Excelsiors 2024 qui se tiendra le 3 mai 2024;

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal désirent contribuer à encourager les objectifs poursuivis par la Chambre de commerce du Grand Joliette et la tenue du Gala Excelsiors;

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**VERSER** la somme de 2 500 \$ à la Chambre de commerce du Grand Joliette en contrepartie de laquelle la Ville de Saint-Charles-Borromée sera partenaire « PLATINE » lors de l'édition du Gala Excelsiors 2024 et de confirmer la participation de M. Bibeau et de M. Nantel, le 3 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

#### **RÉGLEMENTATION**

8.1

#### **PREMIER PROJET – ADOPTION**

8.2

#### **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

8.3

#### **SECOND PROJET – ADOPTION**

8.4

#### **RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION**

8.4.1

2024-04-154

#### **RÈGLEMENT 2246-2024 – DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS RELATIVES À LA RÉFECTION DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET LEURS DÉPENDANCES AINSI QU'UN EMPRUNT DE 671 000 \$ À CES FINS – ADOPTION**

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement 2246-2024 décrétant des dépenses en immobilisations relatives à la réfection de bâtiments municipaux et leurs dépendances ainsi qu'un emprunt de 671 000 \$ à ces fins, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 25 mars 2024;

**ATTENDU** que ce projet de règlement a pour objet d'autoriser la réalisation de projets visant la réfection de certains bâtiments municipaux suivant la liste des projets qui seront priorisés pour 2024-2025 ainsi qu'un emprunt des sommes nécessaires à cette fin;

**ATTENDU** que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation;

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le règlement 2246-2024 décrétant des dépenses en immobilisation relatives à la réfection de bâtiments municipaux et leurs dépendances ainsi qu'un

emprunt de 671 000 \$ à ces fins afin que soient réalisés les projets prioritaires pour 2024-2025 découlant du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**8.4.2**  
2024-04-155

**RÈGLEMENT 2247-2024 – DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS RELATIVES AU RÉSEAU ROUTIER AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 984 000 \$ À CES FINS – ADOPTION**

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement 2247-2024 décrétant des dépenses en immobilisations relatives à réseau routier ainsi qu'un emprunt de 1 984 000 \$ à ces fins, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 25 mars 2024;

**ATTENDU** que ce projet de règlement a pour objet de décréter la réalisation de travaux d'améliorations du réseau routier suite à l'adoption de la liste des projets prioritaires pour 2024-2025-2026 ainsi qu'un emprunt des sommes nécessaires à cette fin;

**ATTENDU** que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation;

**Sur la proposition de Denis Bernier**  
**Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le règlement 2247-2024 décrétant des dépenses en immobilisations relatives au réseau routier ainsi qu'un emprunt de 1 984 000 \$ à ces fins afin que soient réalisés les projets prioritaires pour 2024-2025-2026 découlant du programme triennal d'immobilisations pour ces mêmes années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**9.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 6 mai 2024 à 20 h.

**10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 27.

*(Signé)*

\_\_\_\_\_  
**M. Robert BIBEAU**  
Maire

*(Signé)*

\_\_\_\_\_  
**Me Louis-André GARCEAU, avocat**  
Greffier